



Pour personnes mentalement handicapées

Conditions de participation aux activités

Inscription

L'inscription aux week-ends ou aux séjours se fait sur la base des feuilles d'inscriptions jointes aux programmes d'activités. Feuilles d'inscriptions et programmes sont disponibles sur www.anyatas.ch

Les participants doivent être membres de l'association Anyatas (être inscrits et avoir payé la cotisation annuelle de 75.-Frs). Pour les non membres, le prix de chaque week-end est majoré de 30.-Frs et celui de chaque séjour de 100.-Frs.

Confirmation

La confirmation de l'inscription aux activités sélectionnées dépendra de divers facteurs et en accord avec les institutions et les familles :

- Du nombre de personnes inscrites
- De l'équilibre du groupe
- Des capacités requises pour l'activité choisie

La confirmation de votre inscription vous sera envoyée ultérieurement.

Paiement et facturation

Les prix des activités sont calculés de façon à couvrir les dépenses de fonctionnement.

- Pour les week-ends : la facturation est effectuée après le week-end, en fin de mois.
- Pour les séjours : la facture est envoyée en même temps que la confirmation et doit être réglée en totalité, avant le séjour. **Cette facture comprend 200.-Frs d'arrhes à verser sous 30 jours afin de valider l'inscription.** Ces arrhes ne sont pas remboursables.

Assurances

Les participants aux activités doivent être au bénéfice des assurances suivantes:

- Assurance maladie,
- Assurance accident,
- Assurance responsabilité civile,

Désistement

Lorsque la participation à un week-end ou à un séjour confirmé ne peut être respectée, il est recommandé de le signaler rapidement et de proposer, si possible, un remplaçant de même autonomie.

Frais de désistement

Il est vivement conseillé de souscrire une assurance voyage (Désistement et rapatriement). En partenariat avec *Allianz Global Assistance*, l'association Anyatas peut vous fournir un formulaire de souscription *Secur Trip*.

Seules les personnes au bénéfice d'une assurance de ce type peuvent prétendre, sur présentation à l'assurance d'un certificat médical ou d'une attestation, à une indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de problèmes survenus dans l'entourage ou la famille.

Pour un désistement dans les 45 jours précédents la date de départ du week-end ou du séjour, **la totalité de la facture est due à Anyatas**, sauf si une proposition de remplacement est acceptée par Anyatas. Les arrhes spécifiques aux séjours ne sont pas remboursées.

Argent de poche

Pour chaque activité, une somme d'argent de poche est demandée (Cf. courrier de confirmation). Une partie de cette somme est affectée à la caisse commune pour les dépenses de groupe (bistrot, anniversaire, activités, etc.) et l'autre part est destinée à couvrir les achats personnels du participant (bistrot, cigarettes, souvenirs, etc.). La gestion de cet argent de poche se fait avec l'aide des moniteurs, selon l'autonomie du participant.

Décharge

Le répondant légal donne décharge à ANYATAS concernant les points suivants, qu'il déclare accepter :

- L'autorisation à voyager.
- En cas de participation à une activité à risque pour laquelle l'inscription a été faite en connaissance de cause, les éventuels accidents survenus lors du déroulement normal de ladite activité.
- En cas de maladie ou d'accident, l'autorisation pour le responsable de l'activité, à prendre toutes les mesures nécessaires correspondant à l'état de santé de la personne (intervention du médecin, dentiste ou infirmier, hospitalisation) en tenant compte des informations à sa disposition (parents, éducateur ou médecin traitant). Les frais qui en découleraient et qui seraient réglés par l'association Anyatas devront être remboursés intégralement.
- Toutes informations médicales nécessaires au bon déroulement de l'activité devront être inscrites sur la fiche renseignements médicaux.
- Les conditions de participation aux activités.
- La modification ou l'annulation éventuelle des activités pour des raisons indépendantes de notre volonté.

Pour Anyatas

TETART Gérard

